



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2022-043-01 ANNULE ET REMPLACE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 7 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux le mardi 7 juin à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 02/06/2022

Date d'affichage 02/06/2022

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Procurations : 1

Etaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER (arrivé à 21h02).

Était absent excusé : Monsieur Julien MOREAU a donné son pouvoir à Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Anaïs LAUTRU a été élue secrétaire de séance.

RECRUTEMENT ET REMUNÉRATION DES ANIMATEURS SAISONNIERS ANNULE ET REMPLACE

Présentation de la décision

Afin de compléter l'équipe d'animateurs présents sur l'Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) il convient de procéder au recrutement de personnels saisonniers sur la période des différents camps.

Les besoins sont les suivants :

- Camps du 11 au 15 Juillet : 1 Responsable et deux animateurs, ce camp est annulé faute de participants, un seul animateur sera donc nécessaire.
- Camps du 18 au 22 Juillet : 1 Responsable et deux animateurs
- Camps du 25 au 29 Juillet : 1 Responsable et deux animateurs

Un des animateurs permanents est volontaire pour assurer les 2 camps. Il convient donc de procéder aux recrutements suivants :

- 1 animateur du 11 au 29 Juillet
- 1 animateur du 11 au 15 Juillet et du 25 au 29 juillet
- 1 stagiaire BAFA du 6 juillet au 5 août
- 1 animateur du 27 juin au 5 août + 30 et 31 août

Les animateurs seront recrutés via un Contrat d'Engagement Educatif et une rémunération en forfait journalier brut (sur une base de 9 heures) :

- Animateur diplômé BAFA	60,00 €
- Animateur stagiaire BAFA	50,00 €
- Animateur non diplômé	50,00 €
- Directeur Adjoint BAFD ou BPJEPS	80,00 €
- Directeur Adjoint Stagiaire BAFD ou BPJEPS	70,00 €

Pour les séjours, s'ajoute un forfait brut de 20 € brut par nuitée.

Les montants ci-dessus sont à majorer de 10 % au titre des congés payés ; il est précisé que les animateurs sont recrutés en fonction des effectifs au centre de loisirs.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider ces rémunérations.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 9 juin 2022.

Le Maire, Anthony ROULLIER

